

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITÉ C

1^{ère} Partie **CONTROLE TECHNIQUE D'UN VÉHICULE**
Durée 2 heures - 140 points / 200

2^{ème} Partie **PRÉSENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE**
Durée 1 heure - 60 points / 200

Sujet N° TR R02

CONTROLE TECHNIQUE D'UN VÉHICULE
2 heures dont 20 mn. De présentation des conclusions

1^{ère} PARTIE

1 - OBJECTIF :

Le candidat doit être capable :

- 1 - de réaliser en autonomie et conformément aux prescriptions du constructeur, les contrôles et mesures demandés, en utilisant les appareils spécialisés, et d'annoncer des résultats validables.
- 2 - d'interpréter des résultats en indiquant les causes des défauts éventuels, les conséquences et en proposant les remèdes.

2 - DONNÉES FOURNIES :

- un véhicule équipé d'une suspension à gestion électronique.
- Un matériel de diagnostic des calculateurs XR25, TEP ...
- L'appareil de mesure des trains roulants et sa notice d'utilisation,
- Le manuel de réparation relatif au véhicule,
- La fiche des valeurs caractéristiques
- L'outillage d'appoint nécessaire.

3 - TRAVAIL A EFFECTUER :

- 1^{ère} partie : * Contrôler la conformité du fonctionnement du système de gestion électronique de la suspension.
* Remettre éventuellement en conformité le système 12
* Installer l'appareil de contrôle de la géométrie.
* Relever les valeurs caractéristiques du train roulant.

2^{ème} partie : A partir du relevé fourni par le centre d'examen à l'issue de la 1^{ère} partie,

- * Analyser les causes possibles des valeurs non conformes.
- * Définir leurs conséquences sur le comportement dynamique du véhicule.
- * Préciser les remèdes proposés pour remettre le véhicule en conformité.

4 - EVALUATION :

- 1^{ère} partie : /10 - Installation de l'appareil de contrôle
/35 - Relevé des valeurs et analyse de la conformité
- 2^{ème} partie : /15 - Analyse des causes possibles des valeurs non conformes
/20 - Définition des conséquences
/20 - Remèdes proposés
/40 - Présentation et formulation des conclusions devant le jury.

NE RIEN ÉCRIRE SUR CE DOCUMENT - A RESTITUER A LA FIN DE L'ÉPREUVE

DIPLÔME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITÉ C

1^{ère} Partie **CONTROLE TECHNIQUE D'UN VÉHICULE**
Durée 2 heures - 140 points / 200

2^{ème} Partie **PRÉSENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE**
Durée 1 heure - 60 points / 200

Sujet N° TrR02

CONTROLE TECHNIQUE D'UN VÉHICULE
Durée 1 heure

2ème PARTIE

NE RIEN ÉCRIRE SUR CE DOCUMENT - A RESTITUER A LA FIN DE L'ÉPREUVE

1 - TEXTE PARTIEL RELATIF A LA DEFINITION DE L'ÉPREUVE :

Le dossier technique est constitué par le candidat à l'issue de son stage. Il est relatif à la conduite et au contrôle d'une procédure VGA ...

Cette partie de l'épreuve se déroule en 2 phases :

- 30 min. de présentation du dossier technique, sans être interrompu,
- 30 min. durant lesquelles le jury demande des compléments d'information ...

2 - EVALUATION :

- (/60 points) :
- /10 - Valeur technique du contenu du dossier.
 - /15 - Pertinence des analyses économiques conduites.
 - /15 - Présentation des documents contenus dans le dossier.
 - /10 - Qualité, clarté, rigueur de l'exposé et des documents ;
 - /10 - Qualité des réponses fournies au jury.

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITÉ C

1^{ère} Partie

CONTROLE TECHNIQUE D'UN VÉHICULE
Durée 2 heures - 140 points / 200

2^{ème} Partie

PRÉSENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE
Durée 1 heure - 60 points / 200

Sujet N° Fre. 1 à
6

Durée 1 heure

1^{ère} PARTIE

NE RIEN ÉCRIRE SUR CE DOCUMENT - A RESTITUER A LA FIN DE L'ÉPREUVE

1 - OBJECTIF :

En utilisant les appareils définis ci-après, le candidat doit être capable de déceler les Dysfonctionnements dans la répartition des efforts de freinage (avant et arrière) sur un véhicule et d'en définir l'origine.

2 - DONNÉES FOURNIES :

- un véhicule,
- un banc de freinage avec sa notice d'emploi et tous ses accessoires,
- un contrôleur de pression de freinage,
- un outillage classique de mécanicien réparateur d'automobiles,
- du liquide de frein,
- un matériel de purge de freins,
- un matériel de levage de véhicules,
- le manuel de réparation du constructeur.

3 - TRAVAIL A EFFECTUER :

- hiérarchiser les causes de panne,
- définir la procédure de test et la justifier,
- effectuer les contrôles,
- exploiter les mesures et analyser les résultats,
- localiser les organes défectueux et/ou les réglages à effectuer,
- déterminer l'origine de la panne,
- présenter et formuler vos analyses au jury.

4 - EVALUATION :

- / 20 - Définition et réalisation des contrôles.
- / 20 - Exploitation et analyse des mesures.
- / 35 - Identification des organes défectueux et/ou des réglages à effectuer.
- / 15 - Définition de l'origine de la panne.
- / 50 - Présentation et formulation des conclusions devant le jury.

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITÉ C

Sujet N° Fre.1 à
6

1^{ère} Partie **CONTROLE TECHNIQUE D'UN VÉHICULE**
Durée 2 heures - 140 points / 200

2^{ème} Partie **PRÉSENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE**
Durée 1 heure - 60 points / 200

CONTROLE TECHNIQUE D'UN VÉHICULE
Durée 1 heure

2^{ème} PARTIE

NE RIEN ÉCRIRE SUR CE DOCUMENT - A RESTITUER A LA FIN DE L'ÉPREUVE

1 - TEXTE PARTIEL RELATIF A LA DEFINITION DE L'ÉPREUVE :

Le dossier technique est constitué par le candidat à l'issue de son stage. Il est relatif à la conduite et au contrôle d'une procédure VGA...

Cette partie de l'épreuve se déroule en 2 phases :

- 30 min. de présentation du dossier technique, sans être interrompu,
- 30 min. durant lesquelles le jury demande des compléments d'information,...

2 - EVALUATION :

- (/60 points) :
- /10 - Valeur technique du contenu du dossier.
 - /15 - Pertinence des analyses économiques conduites.
 - /15 - Présentation des documents contenus dans le dossier.
 - /10 - Qualité, clarté, rigueur de l'exposé et des documents.
 - /10 - Qualité des réponses fournies au jury.

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITÉ C

Sujet N° Fre.7

1^{ère} Partie CONTROLE TECHNIQUE D'UN VÉHICULE
Durée 2 heures - 140 points / 200

2^{ème} Partie PRÉSENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE
Durée 1 heure - 60 points / 200

CONTROLE TECHNIQUE D'UN VÉHICULE
2 heures dont 20 mn. De présentation des conclusions

1^{ère} PARTIE

NE RIEN ÉCRIRE SUR CE DOCUMENT - A RESTITUER A LA FIN DE L'ÉPREUVE

1 - OBJECTIF :

En utilisant les appareils définis ci-après, le candidat doit être capable de déceler le dysfonctionnement au niveau du freinage sur un véhicule équipé d'un antiblocage de roues et d'en définir l'origine.

2 - DONNÉES FOURNIES :

- Un véhicule équipé d'un système ABS, ABR.
- Une valise de contrôle des calculateurs électroniques XR25,TEP... spécifique à la marque du véhicule avec sa notice.
- Tous les matériels de contrôle électrique et électronique, oscilloscope, multimètre...
- Un banc de freinage avec sa notice d'emploi et accessoires.
- Un contrôleur de pression de freinage.
- Un outillage classique de mécanicien réparateur d'automobiles.
- Un matériel de purge des freins, du liquide de frein.
- Un matériel de levage de véhicule.
- Le manuel de réparation du constructeur.

3 - TRAVAIL A EFFECTUER :

- Hiérarchiser les causes de panne,
- Définir la procédure de test et la justifier,
- Effectuer les contrôles,
- Exploiter les mesures et analyser les résultats,
- Localiser les organes défectueux et/ou les réglages à effectuer,
- Déterminer l'origine de la panne,
- Présenter et formuler vos analyses au jury.

4 - EVALUATION :

- /20 - Définition et réalisation des contrôles.
- /20 - Exploitation et analyse des mesures.
- /35 - Identification des organes défectueux et/ou des réglages à effectuer.
- /15 - Définition de l'origine de la panne.
- /50 - Présentation et formulation des conclusions devant le jury.

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITÉ C

Sujet N° Fre.7

1^{ère} Partie **CONTROLE TECHNIQUE D'UN VÉHICULE**
Durée 2 heures - 140 points / 200

2^{ème} Partie **PRÉSENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE**
Durée 1 heure - 60 points / 200

CONTROLE TECHNIQUE D'UN VÉHICULE
Durée 1 heure

2ème PARTIE

NE RIEN ÉCRIRE SUR CE DOCUMENT - A RESTITUER A LA FIN DE L'ÉPREUVE

1 - TEXTE PARTIEL RELATIF A LA DEFINITION DE L'ÉPREUVE :

Le dossier technique est constitué par le candidat à l'issue de son stage. Il est relatif à la conduite et au contrôle d'une procédure VGA...

Cette partie de l'épreuve se déroule en 2 phases :

- 30 min. de présentation du dossier technique, sans être interrompu.
- 30 min. durant lesquelles le jury demande des compléments d'information...

2 - EVALUATION :

(/60 points) : /10 - Valeur technique du contenu du dossier.
/15 - Pertinence des analyses économiques conduites.
/15 - Présentation des documents contenus dans le dossier.
/10 - Qualité, clarté, rigueur de l'exposé et des documents.
/10 - Qualité des réponses fournies au jury.